

les Sud-africains noirs à occuper des postes de niveau supérieur au gouvernement, le Comité a abondé dans le même sens que le groupe d'experts, qui préconisait la mise en place immédiate par le Commonwealth d'un programme de formation et de placement dans les domaines suivants :

- l'administration centrale, y compris les services judiciaires, économiques et juridiques de même que les services de police et de sécurité;
- les structures des gouvernements locaux, y compris tous les services essentiels;
- les services techniques, y compris l'administration des établissements d'enseignement, des transports et des communications.

15. L'essentiel de la formation et des placements devra sans doute être assuré à l'extérieur de l'Afrique du Sud; cependant, pour gagner du temps et par souci de rentabilité, le Comité a convenu que, sur la base des critères exposés par le groupe d'experts, il faudrait d'ores et déjà commencer à contribuer à la formation et au placement en Afrique du Sud même.

16. Ayant appuyé le rapport du groupe d'experts, les membres du Comité ont promis que leurs gouvernements respectifs contribueraient à la mise en oeuvre des recommandations du rapport. Ils ont en outre déclaré être persuadés que les gouvernements de tous les pays du Commonwealth voudront sans doute être eux aussi de cette importante initiative. Ils ont demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour donner suite au programme dans les plus brefs délais.